

**COUR D'APPEL D'ORLEANS
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BLOIS**

✉ 1, Place de la République 41018 BLOIS - ☎ 02.54.44.60.99

Blois, le 23 juin 2006

**Madame le Procureur de la République
près le Tribunal de Grande Instance de Blois**

à

**Monsieur Alexandre STEIN
2 rue de Sèvres
91540 MENNECY**

REF. : 2/06 B52

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 6 octobre 2006 après avoir saisi le Président de la Chambre Départementale des Notaires.

Celui vient de m'indiquer que :

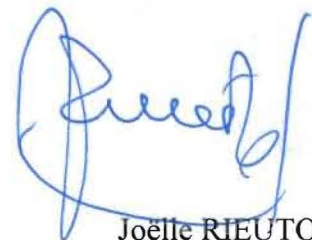
- 1) le prix de vente de l'immeuble a été partagé le 5 avril 2006 par Maître HALLIER
- 2) le portefeuille de titre a été partagé
- 3) Il reste divers comptes bancaires à partager.

Lors de l'entretien du 5 avril 2006, vous avez remis à Maître HALLIER un rapport d'expertise très conséquent que ce dernier doit dès lors étudier.

Il espère pouvoir faire aboutir définitivement ce dossier pour la rentrée.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Procureur de la République



Joëlle RIEUTORT

Le notaire, nommé depuis le 15/12/04, s'est servi (faussement) du volume du rapport de l'expert pour justifier son retard,